

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Allyson Simard-Guérin

<https://www.cadre21.org/membres/8cd213e9ba49e6197cf3532f>

Date d'obtention : 2022-02-04 17:00:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui est très complète et qui permet de protéger les victimes. Cela permet aussi de mettre un filet de sécurité autour de celles-ci afin d'éviter que la situation ne se répète et par le fait même, sensibiliser la clientèle adolescente.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'être plus en confiance lors de mes interventions dans des situations de sextage. De plus, cette formation va me permettre de mieux structurer mes interventions dans des situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leu degré d'implication dans la situation et ce que nous pouvons faire vis-à-vis la situation.